

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - B2024/003615 - 2015 B 00381 - 812 547 198 - LOGTRANS PORT SERVICES

LOGTRANS PORT SERVICES
L P S
SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : Lieu-dit Les Herbages
ZI de Rogerville
OULDALLE
76700 ROGERVILLE
=====
812 547 198 RCS LE HAVRE
=====
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 31 MAI 2024
=====

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un mai à 14 H.00, les associés de la société "LOGTRANS PORT SERVICES", société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros, divisé en 500 parts de 100 Euros chacune, dont le siège est à Lieu-dit les Herbages, ZI de Rogerville Oudalle, 76700 Rogerville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 812 547 198, se sont réunis au siège social de la société LOGTRANS SERVICES en assemblée générale ordinaire à la suite de la convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

La société LOGTRANS SERVICES SAS sise au 18 Allée de la Palun ZI La Palun 13700 MARIIGNANE représentée par la SAS ARPA, elle-même représentée par son Président, Monsieur Philippe WOEHREL, préside la séance.

Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que tous les associés, représentant 500 voix sur les 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'assemblée, réunissant la totalité des voix, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Luc CHAMOULEAU représentant la société SYREC, commissaire aux comptes titulaire dûment convoqué est présent.

Monsieur le Président dépose alors devant l'assemblée pour être mis à la disposition de ses membres :

- Copie des lettres de convocation de la présente assemblée,
- La feuille de présence,
- Les statuts de la société,
- Le bilan, le compte de résultat et ses annexes au 31.12.2023,
- Le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31.12.2023, et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- La copie des documents adressés aux associés sur leur demande,
- Le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle aux associés que l'ensemble de ces documents (à l'exception de l'inventaire qui a été tenu à leur disposition au siège social dans les délais légaux), a été joint aux lettres de convocation de la présente assemblée. Ceux-ci lui donnent acte.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport du Président sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2023 ainsi que sur les conventions visées à l'article à l'article 227-10 du Code de Commerce.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes et quitus au Président.
- Affectation du résultat.
- Ratification et fixation de la rémunération du Président.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est ensuite donnée des rapports de gestion du Président et du bilan, compte de résultat et annexes et des rapports du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues sur les questions à l'ordre du jour, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes et pris connaissance des comptes et bilan de l'exercice clos le 31.12.2023, faisant ressortir un bénéfice de 505 320,95 Euros, étant précisé que lesdits comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour le précédent exercice, l'Assemblée Générale les approuve tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen des dits comptes et des dits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 505 320,95 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	505 320,95 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	95 504,58 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	600 825,53 euros

A titre de dividendes 550 000,00 euros
Soit 1 100,00 euros par action

Le solde 50 825,53 euros
En totalité au compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 105 825,53 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 550 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 31 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale indique que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022	/	/	900.000 Euros
31.12.2021	/	/	500.000 Euros
31.12.2020	/	/	200.000 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale indique qu'il n'y a pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdits rapports et autorise la poursuite desdites conventions pour l'exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération au titre des fonctions de Président de la Société LOGTRANS SERVICES, d'un montant de 198.000 Euros pour l'exercice clos le 31/12/2023.

L'assemblée générale ordinaire des associés, décide que, pour l'exercice courant du 01/01/2024 au 31/12/2024 la rémunération de la société LOGTRANS SERVICES ne pourra pas dépasser 200.000,00 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat de la société SYNTHESE REVISION EXPERTISE COMPTABLE SYREC SA, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

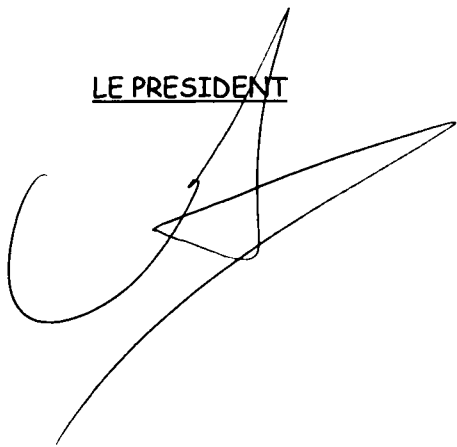
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 15 heures.

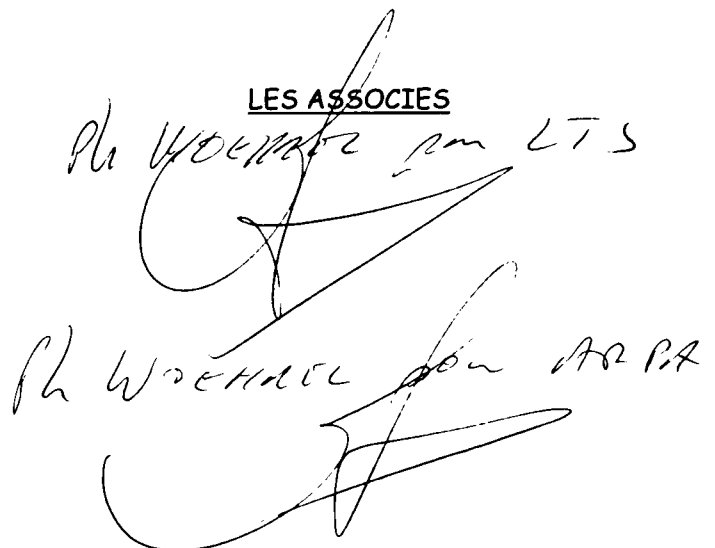
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés, pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

LE PRESIDENT

LES ASSOCIES



Ph WOERNER pour L.T.S
Ph WOERNER pour A.R.P.A.


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime (es) normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation du tonnage, art. 203-0 B (Chiffres de transport maritimes), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS LOGTRANS PORT SERVICES	LIEUDIT LES HERBAGES, ZI DE ROGERVILLE OUDALLE 76700 ROGERVILLE
SIRET 8 1 2 5 4 7 1 9 8 0 0 0 3 4	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement:	

B REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Affrètement et organisation des transports	<input type="checkbox"/>

D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 683 701 Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Plus-values exonérées relevant du taux de 15% Autres dispositifs
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif/art. 244 quater W

E D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

H COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du prestataire de l'exposée comptable:	Nom et adresse du conseil:
AL2S CONSEILS EXPERTISE COMPTAB 1 Montée de Saint Menet Espace Valentine Bât B 13011 MARSEILLE Tél: 06.25.83.24.48	

CGA/OMGA	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu OUDALLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature LOGTRANS SERVICES

Examen de conformité fiscale (ECF)	
------------------------------------	--

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise LIEUDIT LES HERBAGES		76700 ROGERVILLE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 1 2 5 4 7 1 9 8 0 0 0 3 4		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le 31 12 2023	
		N-1 31 12 2022	
		Net 3	
		Net 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	105 560	105 560
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 438	12 438
Fonds commercial (1)	AH		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	189 306	123 941
Autres immobilisations corporelles	AT	434 422	400 030
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	15 000	15 000
TOTAL (II)	BJ	756 726	641 969
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	842 077	842 077
Autres créances (3)	BZ	659 720	659 720
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	309 847	309 847
Disponibilités	CF	148 041	148 041
Charges constatées d'avance (3)*	CH		279
TOTAL (III)	CJ	1 959 686	1 959 686
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 716 412	2 074 443
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP 15 000
		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepad Quatix

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	5 000	5 000
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	95 505	349 565
	Report à nouveau	DH		
	R SULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	505 321	645 939
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	655 826	1 050 505	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	774	1 247
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	366 245	451 497
	Dettes fiscales et sociales	DY	723 677	777 185
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	327 921	83 615	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 418 618	1 313 543	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 074 443	2 364 048	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 418 618	1 313 543	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS LOGTRANS PORT SERVICES				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	797 617	FH	5 715 278	FI	6 512 895	6 423 336
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	797 617	FK	5 715 278	FL	6 512 895	6 423 336	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	44 181	89 946	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	87 551	32 107	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 404	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 646 031	6 545 395
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	741 492	792 020	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 598 229	1 446 451	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	151 183	84 122	
	Salaires et traitements*					FY	1 681 974	1 639 666	
	Charges sociales (10)					FZ	1 741 662	1 708 764	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS		GA	45 024	61 185
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	40 000	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	49 373	1 008	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 048 937	5 733 216
R SULTAT D'EXPLOITATION (I II)						GG	597 094	812 179	
opérations et comptes	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 250		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 428	419	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	10 678	419
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		52	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		52
2 R SULTAT FINANCIER (V VI)						GV	10 678	368	
R SULTAT COURANT AVANT IMP TS (I II III IV V VI)						GW	607 773	812 546	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepad, Québec

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	22 383	43 226	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	62 000	26 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	84 383	69 226	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	15 909	20 397	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	15 909	20 397	
4 R SULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)			HI	68 473	48 829	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	170 925	215 436		
TOTAL DES PRODUITS (II III V VII)			HL	6 741 092	6 615 040	
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)			HM	6 235 771	5 969 101	
5 B N FICE OU PERTE (Total des roduits total des charges)			HN	505 321	645 939	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	IY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	22 382	43 226
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	47 551	32 107
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
		obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
		dont cotisations Madelin	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exeptionnelles			15 909			
Autres produits exeptionnels				84 382		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Produits sur exercices antérieurs				22 382		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepad Quadria

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS LOGTRANS PORT SERVICES										Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	105 560		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	12 438		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains					KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9			KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1			KM			KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2			KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3			KS	218 206		KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV			KW			KX		
		Matériel de transport *				KY	437 433		KZ			LA	8 732	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 194		LC			LD	1 383		
	Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes					LK			LL			LM		
	TOTAL III					LN	698 833		LO			LP	10 115	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M			8T	
Autres participations					8U			8V			8W			
Autres titres immobilisés					1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	15 000		1U			1V	15 000		
TOTAL IV					LQ	15 000		LR			LS	15 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	831 831		0H			0J	25 115		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN			C0	105 560		D7	105 560			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV	12 438		LW	12 438			
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY				
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS			MG			MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	28 900		MJ	189 306		MK	189 306			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU			MM			MN			
		Matériel de transport			IV	56 320		MP	389 845		MQ	389 845		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW			MS	44 577		MT	44 577			
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			
Avances et acomptes				NC			ND			NE				
TOTAL III				IY	85 220		NG	623 728		NH	623 728			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			0U			M7				
	Autres participations			I0			0X			0Y				
	Autres titres immobilisés			1I			2B			2C				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	15 000		2E	15 000		2F	15 000			
	TOTAL IV			I3	15 000		NJ	15 000		NK	15 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	100 220		0K	756 726		0L	756 726			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* (Ne pas reporter le montant des cessions)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quatre

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	105 560	EL	0	EM		EN	105 560
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 438	PF	0	PG	0	PH	12 438
TOTAL I		RK	117 998	RM	0	RN	0	RO	117 998
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	124 859	QA	27 982	QB	28 900	QC	123 941
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	409 161	QI	11 201	QJ	56 320	QK	364 042
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 148	QM	5 841	QN		QO	35 989
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	564 167	QV	45 024	QW	85 220	QX	523 971
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	682 165	QP	45 024	QQ	85 220	QR	641 969

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales.agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst gales.agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant de participations (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant de participations (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant de participations (NW - NY)	NZ				

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CARGES PARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6D	
		- corporelles	6E		6F		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	40 000	6V	40 000	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B		TY	40 000	TZ	40 000	UA
	TOTAL G N RAL (I II III)	7C		UB	40 000	UC	40 000	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	40 000	UF	40 000		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES

Néant *

CADRE A		TAT DES CR ANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	15 000	UV	15 000	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	842 077		842 077						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	20 625		20 625					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	235 514		235 514					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP	1 881		1 881					
	Groupe et associés (2)	VC	401 250		401 250						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	450		450						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	1 516 797	VU	1 516 797	VV				
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		TAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	774		774						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	366 245		366 245						
Personnel et comptes rattachés		8C	43 447		43 447						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	634 390		634 390						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 747		10 747						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35 092		35 092						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	327 921		327 921						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 418 618	VZ	1 418 618						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		
				3	1	
				1	2	
				2	0	
				2	3	
I R INTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	505 321	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités	WJ	7 455	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			
			- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
					WR	
					683 701	
II D Ductions		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			
			- imposées aux taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
					TOTAL II	
					XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	683 701	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	683 701	
				XO		

Designation de l'entreprise : <u>SAS LOGTRANS PORT SERVICES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	6 018
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LOGTRANS PORT SERVICES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	349 565	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	645 939		Dividendes	- Autres réserves	ZD	95 504					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	900 000					
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	OF	995 504			(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	995 504				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N .		Exercice N-1 .	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	43 829		8 712				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8)	XQ	479 502		334 683				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	239 250		324 724				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	391 344		360 926				
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES)	ST	444 304		417 406				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 598 229		1 446 451				
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	35 788		27 676			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS)	9Z	115 395		56 446					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	151 183		84 122					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	166 711		180 573				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	476 731		463 157				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*					OB	1 610 118						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	3.00	%	2.21	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES Néant *

A D TERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B PLUS VALUES, MOINS VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12.8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADR A : plus ou moins-value nette à court terme total algébrique des titres à l'23.12.2023 (A)							
CADR B : plus ou moins-value nette à court terme total algébrique des titres à l'23.12.2023 (B)							
CADR C : nettes plus-values taxables à 19% (C)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ● ou 12.8% ●

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ● *

I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCI T S *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECT A L'ENREGISTREMENT DE LA R SERVE SP CIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II R SERVE SP CIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SAS LOGTRANS PORT SERVICES				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	0
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	6 512 895
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	6 512 895
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1 404
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	44 181
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	47 551
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	22 383
TOTAL 2				OM	115 519
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	806 177
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	870 140
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	49 373
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 725 690
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	4 902 724
(total 1 + total 2 - total 3)					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	4 902 724
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 512 895	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		35	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="500"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 1 2 5 4 7 1 9 8 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LOGTRANS PORT SERVICES

ADRESSE (voie) LIEUDIT LES HERBAGES ZI DE ROGERVILLE OUDALLE

CODE POSTAL 76700 VILLE ROGERVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : www.syrec.fr

LOGTRANS PORT SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 50 000 euros

**Lieu-dit Les Herbages
ZI de Rogerville-Oudalle
76700 ROGERVILLE**

RCS Le Havre 812 547 198

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : www.syrec.fr

LRC/SC

Client n° 12498

LOGTRANS PORT SERVICES

**Lieu-dit Les Herbages
ZI de Rogerville-Oudalle**

76700 ROGERVILLE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023***

A l'assemblée générale de la société LOGTRANS PORT SERVICES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS LOGTRANS PORT SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821.180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

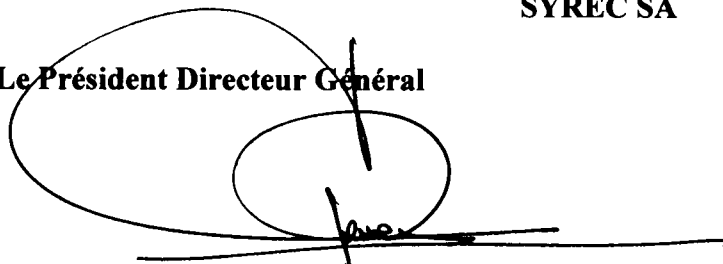
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 16 MAI 2024

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

Le Président Directeur Général



**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	105 559.95	105 559.95		0.01	0.01	100.00
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 438.00	12 438.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	189 305.92	123 940.80	65 365.12	93 347.27	27 982.15	29.98
	Autres immobilisations corporelles	434 421.99	400 030.37	34 391.62	41 318.36	6 926.74	16.76
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	15 000.00		15 000.00	15 000.00			
Total II	756 725.86	641 969.12	114 756.74	149 665.64	34 908.90	23.32	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	842 077.43		842 077.43	813 465.68	28 611.75	3.52
	Autres créances	659 719.94		659 719.94	229 221.06	430 498.88	187.81
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	309 847.46		309 847.46	300 419.18	9 428.28	3.14	
Disponibilités	148 041.48		148 041.48	870 997.56	722 956.08	83.00	
Charges constatées d'avance (3)				278.84	278.84	100.00	
Total III	1 959 686.31		1 959 686.31	2 214 382.32	254 696.01	11.50	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 716 412.17	641 969.12	2 074 443.05	2 364 047.96	289 604.91	12.25	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

15 000.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000.00	50 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	5 000.00	5 000.00		
	Autres réserves	95 504.58	349 565.12	254 060.54	72.68
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	505 320.95	645 939.47	140 618.52	21.77
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	655 825.53	1 050 504.59	394 679.06	37.57
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
	DETTES (I)				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	774.14	1 246.80	472.66	37.91
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 245.04	451 496.61	85 251.57	18.88
	Dettes fiscales et sociales	321 142.90	777 185.25	456 042.35	58.68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	730 455.44	83 614.71	646 840.73	773.60	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 418 617.52	1 313 543.37	105 074.15	8.00
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 074 443.05	2 364 047.96	289 604.91	12.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 418 617.52 1 313 543.37

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	797 617.06	5 715 278.00	6 512 895.06	6 423 336.38	89 558.68	1.39
Chiffre d'affaires NET	797 617.06	5 715 278.00	6 512 895.06	6 423 336.38	89 558.68	1.39
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			44 180.59	89 945.82	45 765.23	50.88
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			87 551.31	32 107.48	55 443.83	172.68
Autres produits			1 404.20	5.16	1 399.04	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			6 646 031.16	6 545 394.84	100 636.32	1.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			741 491.94	792 019.88	50 527.94	6.38
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 598 229.27	1 446 451.02	151 778.25	10.49
Impôts, taxes et versements assimilés			151 183.03	84 122.29	67 060.74	79.72
Salaires et traitements			1 681 973.78	1 639 666.42	42 307.36	2.58
Charges sociales			1 741 661.51	1 708 763.91	32 897.60	1.93
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			45 023.84	61 185.01	16 161.17	26.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 000.00		40 000.00	
Dotations aux provisions						
Autres charges			49 373.35	1 007.72	48 365.63	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			6 048 936.72	5 733 216.25	315 720.47	5.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			597 094.44	812 178.59	215 084.15	26.48
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

22 382.00 43 226.00

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 250.00		1 250.00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 428.28	419.18	9 009.10	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 678.28	419.18	10 259.10	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		51.60	51.60	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		51.60	51.60	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	10 678.28	367.58	10 310.70	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	607 772.72	812 546.17	204 773.45	25.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 382.55	43 226.04	20 843.49	48.22
Produits exceptionnels sur opérations en capital	62 000.00	26 000.00	36 000.00	138.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	84 382.55	69 226.04	15 156.51	21.89
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 909.32	20 396.74	4 487.42	22.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	15 909.32	20 396.74	4 487.42	22.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	68 473.23	48 829.30	19 643.93	40.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	170 925.00	215 436.00	44 511.00	20.66
Total des produits (I+III+V+VII)	6 741 091.99	6 615 040.06	126 051.93	1.91
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 235 771.04	5 969 100.59	266 670.45	4.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	505 320.95	645 939.47	140 618.52	21.77

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 074 443.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 512 895.06 Euros et dégageant un bénéfice de 505 320.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	105 560	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	12 438	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	218 206		
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport	437 433		8 732
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 194		1 383
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	698 833	10 115
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	15 000		15 000
	TOTAL	15 000	15 000
	TOTAL GENERAL	831 831	25 115

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			105 560	105 560
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			12 438	12 438
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			28 900	189 306	189 306
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport			56 320	389 845	389 845
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				44 577	44 577
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL		85 220	623 728	623 728
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières			15 000	15 000	15 000
	TOTAL		15 000	15 000	15 000
	TOTAL GENERAL		100 220	756 726	756 726

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	105 560	0		105 560
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 438	0	0	12 438
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	124 859	27 982	28 900	123 941
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport	409 161	11 201	56 320	364 042
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 148	5 841		35 989
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	564 167	45 024	85 220	523 971
TOTAL GENERAL	682 165	45 024	85 220	641 969

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	0				
Autres immob.incorporelles TOTAL	0				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	27 982				
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport	11 201				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 841				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	45 024				
TOTAL GENERAL	45 024				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		40 000	40 000		
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		40 000	40 000		
TOTAL GENERAL		40 000	40 000		
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		40 000	40 000		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 000	15 000	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	842 077	842 077	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	20 625	20 625	
Taxe sur la valeur ajoutée	235 514	235 514	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	1 881	1 881	
Groupe et associés	401 250	401 250	
Débiteurs divers	450	450	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 516 797	1 516 797	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	774	774		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	366 245	366 245		
Personnel et comptes rattachés	43 447	43 447		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	231 856	231 856		
Impôts sur les bénéfices	10 747	10 747		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	35 092	35 092		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	327 921	327 921		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 418 618	1 418 618		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Crés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R. 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	1 881
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	1 881

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	54 885
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	45 351
Total	100 236

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 437 300	4 831 616	5 427 061	6 423 336	6 512 895
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	563 589	636 704	670 377	922 560	721 270
Impôts sur les bénéfices	123 944	117 885	130 718	215 436	170 925
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	302 106	301 629	362 558	645 939	505 321
Résultat distribué	100 000	200 000		500 000	900 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	879.29	1 037.64	1 079.32	1 414.25	1 100.69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	604.21	603.26	725.12	1 291.88	1 010.64
Dividende distribué à chaque action	200.00	400.00		1 000.00	1 800.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	35	35	35	35
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 455 549	1 323 215	1 549 365	1 639 666	1 681 974
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 290 175	1 294 276	1 478 487	1 708 764	1 741 662